

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 septembre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville et par visioconférence.

Sont présents :

Monsieur Pierre Dugré, maire

Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1

Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2

Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3

Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4

*Poste vacant au siège #5*

Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6 en visioconférence

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est présente. Madame Jacinthe Murray est également présente et agit à titre de secrétaire.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M. le maire Pierre Dugré ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et en visioconférence.

2021-09.132

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### PRÉLIMINAIRE

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Participation à la séance en présentiel et par vidéoconférence.
4. Informations et correspondances.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021.

#### GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Approbation des comptes à payer au 13 septembre 2021.
2. Programmation TECQ 19-23 – Numéro de dossier 1108040 – Version numéro 2 – travaux réalisés.
3. Recouvrement des sommes dues à la municipalité.
4. Projet de nouveau garage municipal – demande d'aide financière au programme « Réfection et construction des infrastructures municipales » (RÉCIM).
5. Prise d'acte – Dépôt de la reddition de compte – FDT 2020-2021 – Phase 2 - Aménagement de la bibliothèque de Sainte-Paule – Augmentation de la contribution du milieu.
6. Autorisation du décompte #1 daté du 13 août 2021 et du décompte #3 daté du 8 septembre 2021 (libération de 5% de la retenue) – Travaux de traitement de surface – Les Entreprises Bourget Inc.

#### URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

1. Dossier en infraction - lot 5680466 – matricule 9992-90-5706 – mandat à Me Jean-Pierre Chamberland, avocat.

#### TRANSPORT

1. Fourniture d'abrasif 2021-2022.

2. Suivi avec l'ingénieur – Lettre de conformité des travaux de pavages en 2017.
3. Publication d'un appel de candidature pour le poste d'opérateur de machinerie à temps plein 25 semaines.
4. Mandat au Service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – Monsieur Marc Lussier pour l'inspection des ponceaux sur le chemin Banville – Intersection du chemin du Lac-du-Portage Est et 236 au chemin Banville.
5. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac – appel d'offre car-2022.

## HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

### SÉCURITÉ

1. Demande d'abattage d'arbre sur la rue de l'église.
2. Formation secourisme – Michaël et Jacinthe.
3. Offre du service incendie de la MRC de La Matanie.
4. Remplacement de 9 luminaires au DEL.

### SPORT & LOISIRS

### VARIA

1. Reprise des activités communautaires à l'édifice municipal.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 septembre 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

## 2021-09.133 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AOÛT 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 16 août dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal du 16 août 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

## 2021-09.134 APPROBATION DES COMPTES AU 13 SEPTEMBRE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 13 septembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

✓ Liste des comptes à payer (incluant les chèques #4454 à #4479)	484,407.36\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	4,103.17\$
✓ Frais de banque	86.38\$
✓ Liste des salaires nets payés (12 et 26 août 2021)	6,510.12\$
<hr/>	
Total des comptes au 13 septembre 2021	495,107.03\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

---

Mélissa Levasseur

### 2021-09.135 PROGRAMMATION TECQ 19-23 – NUMÉRO DE DOSSIER 1108040 – VERSION NUMÉRO 2 – TRAVAUX RÉALISÉS

#### ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **NUMÉRO DE DOSSIER 1108040 - VERSION NUMÉRO 2**, jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à a programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux numéro **DE DOSSIER 1108040 - VERSION NUMÉRO 2** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2021-09.136      RECOUVREMENT DES SOMMES DUES À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter un nouveau processus de recouvrement des sommes dues à la Municipalité de Sainte-Paule, comme suit :

Un avis de rappel :

- Envoie par courrier régulier;
- Aucuns frais d'avis réclamés;
- Période d'envoi : début septembre, début octobre, début novembre et début décembre;
- Pour tout montant dû;
- **Message** : Vous êtes invité à payer le montant dû, plus les intérêts courus, pour éviter un autre avis.

Mise en demeure :

- Envoie par courrier recommandé ou certifié;
- Frais d'avis réclamés : **15.50\$**;
- Période d'envoi : début janvier;
- Pour tout montant dû de plus de 50.00\$.

D'abroger la résolution numéro 2018-09.182.

2021-09.137      PROJET DE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES » (RÉCIM)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit réaliser un projet de construction d'un nouveau garage municipal étant donné que le bâtiment existant est rendu à la fin de sa vie utile, qu'il présente de nombreuses déficiences et qu'il n'est pas sécuritaire, que des travaux correctifs majeurs y sont requis et qu'il ne répond plus aux besoins de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude préliminaire détaillée a été réalisée par les firmes Groupe Architecture MB et Tetra Tech, et que cette étude répond aux attentes de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de nouveau garage municipal prévoit la construction d'un nouvel édifice sur le site du garage municipal existant;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet majeur pour la Municipalité et qu'elle ne peut réaliser ce projet sans obtenir d'aide financière adéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière « Réfection et construction des infrastructures municipales » (RÉCIM) est actuellement en vigueur et que ce programme priorise la réalisation de projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire, dont notamment les garages municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme RÉCIM et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite réaliser son projet dans les meilleurs délais possible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour son projet de nouveau garage municipal, dans le programme d'aide financière RÉCIM pour la réalisation de son projet;

**QUE** la municipalité de Sainte-Paule confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement;

**QUE** la municipalité de Sainte-Paule a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité de Sainte-Paule s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la municipalité de Sainte-Paule confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tous dépassements de coûts;

**QUE** le conseil municipal autorise madame Mélissa Levasseur, directrice générale, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement à cette demande d'aide au programme RÉCIM;

**QUE** la municipalité de Sainte-Paule confirme que son mandataire est la firme Tetra Tech, qu'il est autorisé à préparer et à présenter la demande d'aide dans le programme RÉCIM, et qu'il est également autorisé à représenter techniquement la Municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2021-09.138

**PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE – FDT 2020-2021 – PHASE 2 - AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-PAULE – AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION DU MILIEU**

Il est proposé par monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prendre acte du dépôt de la reddition de compte – FDT 2020-2021 – Phase 2 - Aménagement de la bibliothèque de Sainte-Paule;

D'entériner l'augmentation de la contribution du milieu faite par la municipalité de Sainte-Paule de 112.66\$ afin d'égaliser le financement du projet versus le coût réel du projet à financer qui est de 2,017.66\$.

2021-09.139

**AUTORISATION DU DÉCOMPTE #1 DATÉ DU 13 AOÛT 2021 ET DU DÉCOMPTE #3 DATÉ DU 8 SEPTEMBRE 2021 (LIBÉRATION DE 5% DE LA RETENUE) – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE – LES ENTREPRISES BOURGET INC.**

Il est proposé par madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser :

- Le paiement du décompte # 1 de 412,832.94\$ et le paiement du décompte #2 de 22,529.37\$ (représentant la moitié de la retenue de 10% (45,058.74\$)), tel qu'autorisé par l'ingénieur en génie civil

de la FQM, monsieur Marc Lussier, au moyen d'un chèque au montant total de 435,362.31\$;

- Le paiement du 5% de la retenue sera payable dans 12 mois.

Suite à ce paiement, la directrice générale informe que le prêt temporaire débute et cela jusqu'à la réception de la subvention de la TECQ 19-23 en mars 2022.

**2021-09.140 DOSSIER EN INFRACTIONS- LOT 5 680 466 – MATRICULE 9992-90-5706 – MANDAT À Me JEAN-PIERRE CHAMBERLAND, AVOCAT**

Il est proposé par monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** mandater, Me Jean-Pierre Chamberland, avocat et procureur sélectionné par la résolution numéro 2020-03.052, à prendre en charge ce dossier – lot 5 680 466, dossier #9992-90-5706;

**DE** transmettre dans les plus brefs délais, une première mise en demeure dans ce dossier qui perdure.

**2021-09.141 FOURNITURE D'ABRASIF 2021-2022**

À la demande du maire, le dossier sur la fourniture d'abrasif est remis à la prochaine séance.

**2021-09.142 PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI POUR COMBLER LE POSTE D'OPÉRATEUR DE LA MACHINERIE D'HIVER**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la décision de la directrice générale d'avoir procédé deux fois à la publication de l'offre d'emploi pour le poste d'opérateur de la machinerie d'hiver, dans le journal l'Avantage Gaspésien du 25 août et du 15 septembre 2021, au montant de 853.12\$ taxes incluses.

**2021-09.143 MANDAT AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – MONSIEUR MARC LUSSIER POUR L'INSPECTION DES PONCEAUX ET POUR LES SONDAGES SUR LE CHEMIN BANVILLE – INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC-DU-PORTAGE EST ET 236 AU CHEMIN BANVILLE**

**CONSIDÉRANT** la dégradation de l'état du chemin Banville dans le secteur du Parc de l'Association du Lac-du Portage est tellement avancée que la seule option envisageable est le remplacement du pavage;

**CONSIDÉRANT QUE** les sondages pourront identifier les problématiques et ainsi proposer des interventions adéquates;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspection des ponceaux, puisque des défauts sur le tronçon est occasionné par l'installation de ceux-ci sans zone de transition, démontre que si les correctifs ne sont pas apportés, les mêmes défauts réapparaîtront très rapidement sur la chaussée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De donner mandat au service de l'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM – monsieur Marc Lussier pour effectuer des sondages et l'inspection des ponceaux à partir de l'intersection du chemin du Lac-du-Portage Est jusqu'au 236 ou 238 chemin Banville;

D'engager monsieur Pierre-Dominique Fortin avec ses équipements d'excavation afin d'effectuer les sondages avec l'équipe d'ingénierie et de l'infrastructure de la FQM.

2021-09.144

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC – APPEL D'OFFRE CAR-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Paule a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant à publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- ✓ permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ✓ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- ✓ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Paule désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Paule confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

**QU'**un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Paule confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Paule s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Paule s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Paule s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00\$.

2021-09.145

#### DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE SUR LA RUE DE L'ÉGLISE

**CONSIDÉRANT QU'**une demande écrite par courriel a été faite auprès du mandataire de la succession de la propriété portant le matricule # 0091-42-7569 afin de couper 3 arbres matures nuisant à la visibilité des camions lourds à l'intersection de la rue Banville et de la rue de l'église;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a donné son accord par courriel, autorisant la municipalité de couper les trois arbres;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne peut pas abattre les arbres sur un terrain privé, sauf sous l'autorisation d'un jugement de la cour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le conseil municipal demande à la personne mandataire de la succession de la propriété portant le matricule # 0091-42-7569 d'engager un professionnel ou une personne compétente afin de couper 3 arbres matures nuisant à la visibilité des camions lourds à l'intersection de la rue Banville et de la rue de l'église.

2021-09.146

#### FORMATION EN SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser l'inscription de monsieur Michaël Tremblay et madame Jacinthe Murray pour suivre la formation des secouristes en milieu de travail donné à Matane, le 7 et 14 septembre 2021, par la Formation Urgence Vie – CNESST;



De rembourser les frais de déplacement et de repas selon la réglementation en vigueur.

2021-09.147      Offre du service incendie de la MRC de La Matanie

À la demande du maire, le dossier sur la fourniture d'abrasif est remis à la prochaine séance.

2021-09.148      REPLACEMENT AU LED – 10 LUMIÈRES SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé par monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la continuité de la conversion au DEL pour le remplacement de 10 luminaires dans le secteur du village au coût de 3,840.17\$ taxes inclus;

Qu'une modification au compte d'hydro Québec soit apporté dès le remplacement afin de réduire le coût d'éclairage le plus tôt possible.

2021-09.149      REPRISE DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la reprise des activités communautaires à l'Édifice Municipal, en respectant les consignes sanitaires qui s'appliquent à notre région et les différentes activités;

QU'un maximum de 25 personnes est autorisé pour chaque activité;

Qu'un registre des participants de chaque activité soit tenu obligatoirement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire, Pierre Dugré invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de question. Il répond aux questions et des commentaires des citoyens présents à la séance.

2021.09.150      LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** lever la séance à 20h46.

---

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Mélissa Levasseur  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

---

Pierre Dugré  
Maire

